

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

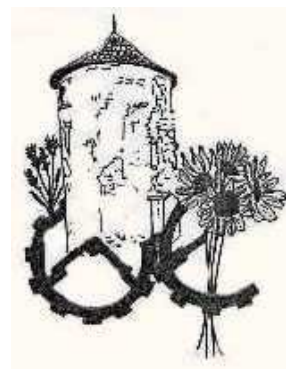
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 4 Juin 2014

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, PRUDHOMME Julien, MOYROUD Nicolas (arrivé à 23 h 20), GENEVEY Jean-Noël, ALBERT Etienne, SABADEL Jean-Marc, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique, GINET Véronique, DELEGUE Sandrine, CATINOT Anne-Lise.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point trésorerie :

Trésorerie : 175.392 € dispo.

Décision Modificative :

En investissement, un virement de crédits de 195 € est nécessaire, à prendre sur le compte 2184 Mobilier et à porter sur le compte 16 emprunts.

Nomination d'un référent « ambroisie » :

Elsa MAZET.

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Nomination d'un titulaire : Sandrine DELEGUE

Nomination d'un suppléant : Véronique GINET.

Composition définitive du C.C.A.S. :

Membres non élus :

Solange BUTTIN
Pierrette CRETINON
Eliane MOYROUD
Jean-Marc BERAY
Robert RIMAUX

Membres élus :

Françoise REYNAUD
Véronique GINET
Anne-Lise CATINOT
Nicolas MOYROUD
Gérard GONON.

Avancement projet groupe scolaire :

- Les travaux de doublage et cloisons sont achevés.
- Le chauffage au sol et la chape sont réalisés dans la partie nord (périscolaire).
- Le planning est respecté.

« Goudronnage allée des Lys » :

- Cette voirie est la seule du village non revêtue. Un devis de 10.640 € a été établi fin 2013.
- Délibération : le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide au Conseil Général pour « voirie nouvelle ».

Rythmes scolaires :

L'application de cette réforme est obligatoire à la rentrée 2014, mais loin de faire l'unanimité. La disparité de richesse et d'équipement des communes augmente l'inégalité des propositions d'activités. Les enfants scolarisés n'ont pas d'obligation de présence.

La commune mettra en œuvre « une garderie animée » dans un premier temps, elle appliquera le même coût qu'à la garderie périscolaire existante.

Les inscriptions se feront pour plusieurs semaines afin de prévoir l'encadrement nécessaire.

Tarifs cantine / garderie périscolaire :

Notre fournisseur de repas appliquera une augmentation de 2 % dès septembre 2014. Le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs existants jusqu'à nouvel ordre.

Délégation du Conseil Municipal au Maire :

Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil Municipal unanime autorise M. le Maire à :

- Accomplir tout acte relatif aux marchés et leurs avenants (préparation, passation, exécution et règlement ...),
- Négocier et passer ou renouveler tout contrat nécessaire au bon fonctionnement de la commune (assurances, maintenances, abonnements...),
- Négocier et réaliser les emprunts nécessaires au financement d'investissement,
- Créer ou arrêter les régies,
- Accepter à titre provisoire tout don ou legs,
- Procéder au recrutement du personnel communal.

Travail des commissions :

- Environnement : Elsa MAZET a démarché « La Pierre d'Antan » pour la fourniture d'une fontaine. Un rendez-vous est fixé avec l'entreprise.
- S.E.D.I. : M. Daniel MEHR a été élu délégué territorial.
- Remplacement tondeuse à gazon : une démarche est en cours pour l'achat d'un micro tracteur pouvant être équipé pour tondre, déneiger cours et parkings. La décision sera prise en septembre.

Séance levée à 23 h 45.